



ARRÊTÉ

Modification de la liste des agents recevant délégation de signature de dépôts de plainte et de procès-verbaux d'audition de victimes

ARR_2024_002

Le Président,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 5211-2 et suivants

VU l'article L 5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui confère au Président le pouvoir de donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature au directeur général des services, au directeur général adjoint des services, au directeur général des services techniques, au directeur des services techniques et aux responsables de services

VU la délibération du Comité syndical du 8 septembre 2020 relative à l'élection de Monsieur Alain CAUNEGRE en qualité de Président du SITCOM

VU la délibération du Comité syndical du 8 septembre 2020 déléguant au Président la faculté d'intenter toutes actions en justice et de se constituer partie civile au nom du Syndicat

VU l'arrêté du 9 septembre 2021 dressant la liste des agents recevant délégation de signature de dépôts de plainte et de procès-verbaux d'audition de victimes au nom du Sitcom Côte Sud des Landes,

CONSIDERANT qu'en amont de la procédure de constitution de partie civile, et pour faciliter le fonctionnement du service, il convient de donner délégation de signature à des agents du SITCOM nommément désignés, pour porter plainte au nom de celui-ci auprès du Procureur de la République, des services de police ou de gendarmerie

CONSIDERANT le recrutement de monsieur Thomas DA SILVA

CONSIDERANT le remplacement de :

- Madame Guinevère BERBEN-BONANNO par madame Cristina GAVAZZI
- Monsieur Vincent METZGER par messieurs Kevin CUFFAUX et Quentin COULOMBIER
- Monsieur Baptiste ENNOUI-DUPRAT par monsieur Mickaël LESEUR
- Monsieur Jean-Luc MICHELENA par monsieur Stéphane REMY

ARRÊTE

Article 1^{er} :

La liste des agents recevant délégation de signature des attestations de déclaration de dépôt de plaintes consécutives à des infractions, et des procès-verbaux d'audition de victimes est modifiée comme suit :





**LISTE DES AGENTS RECEVANT DELEGATION DE SIGNATURE DE DÉPÔTS DE PLAINTES
ET PROCES-VERBAUX D'AUDITION DE VICTIMES**

Nom	Prénom	Fonction
VACHEY	Thomas	Directeur
GAVAZZI	Cristina	Responsable service SSE
GOYENECHÉ	Olivier	Responsable service traitement
REMY	Stéphane	Responsable plate-forme multi-matériaux
PECASTAING	Dominique	Responsable UVE
VISESANG	Patrick	Responsable services collectes
BEZIADE	Jean	Responsable services collectes adjoint
DA SILVA	Thomas	Responsable pôle territorial Nord/Dax
SABAROTS	Patrick	Responsable implantations
BARADAT	Cédric	Responsable pôle territorial Centre
DE BUE	Laurent	Responsable pôle territorial Seignaux/Pays d'Orthe
LESEUR	Mickaël	Responsable service transport Centre
CUFFAU	Kévin	Responsable services supports opérationnels
COULOMBIER	Quentin	Responsable collectes transverses
CAZES	Stéphane	Responsable déchetteries
CHABANIER	Stéphane	Responsable déchetteries
MARTIREN	Christophe	Responsable déchetteries
DUHAA	François-Xavier	Responsable collecte OM
SOULU	Christophe	Responsable collecte OM
MENDEZ	Frédéric	Responsable collecte OM
LAPENU	Pierre	Responsable service transport/sélective Nord/Dax

Article 2 :

Monsieur le Président, et les agents susnommés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à l'intéressé et publié au recueil des actes administratifs du Syndicat.

Article 3 :

Ces délégations subsistent le temps de la durée du mandat du Président, et tant qu'elles ne sont pas rapportées.

Article 4 :

Ampliation sera transmise :

- à Monsieur le Préfet du département des Landes
- à Madame le Procureur de la République
- aux Services de police et de gendarmerie du secteur d'activité du SITCOM

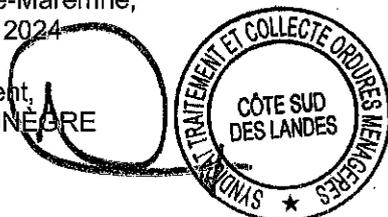
PREND ACTE que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication.

Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

A Bénese-Maremne,

Le 21 mai 2024

Le Président,
Alain CAUNÈGRE



Notification le :

Prénom NOM :

Signature :